

Organisée et parrainée par



Coparrainée par



Accélérer l'accès à l'eau et à l'assainissement : intensifier la participation du secteur privé en Afrique Sub-Saharienne

Dakar, 5-8 Juin 2012

RAPPORT DE LA CONFERENCE

Juillet 2012

Table des matières

Introduction	2
Agenda	4
Résumé des présentations et allocutions	8
Journée de formation pré-conférence – 05 juin 2012	8
Mots d'ouverture de la journée de formation	8
Formation I : Fondamentaux sur les PPP.....	8
Formation II : Types de contrats PPP.....	10
Formation III : Trouver le Bon Partenaire.....	12
Formation IV : Gestion des Contrats et réglementation	13
Jour 1 de la Conférence – 06 juin 2012	15
Allocution 1 (Yolande Duhem, Directrice Régionale Afrique de l'Ouest et du Centre, IFC).....	15
Allocution 2 (Vera Songwe, Directrice Régionale, Banque mondiale)	15
Allocution 3 (Sering Jallow, Directeur du Département Eau et Assainissement, Banque Africaine de Développement).....	15
Allocution du Premier Ministre (<i>M. Abdoul Mbaye</i>)	16
Session I. Aperçu des pratiques actuelles en matière de PPP	16
Session II. Progrès dans le dialogue avec le secteur privé	19
Session III. Augmentation de la capacité.....	21
Jour 2 de la conférence – 07 juin 21012	23
Session IV. Augmentation de l'Accès.....	23
Session V. Augmentation de l'efficacité	23
Session VI. Financement du secteur.....	24
Session VII. Que recherchent les opérateurs privés.....	25
Jour 3 de la conférence - Visite de site – 08 juin 2012	26
Résumé des discussions	27
Liste des participants	30

Introduction

L'accès précaire à l'eau et à l'assainissement constitue un frein au développement d'un pays tant sur le plan humain que sur le plan économique. La compréhension du lien étroit entre approvisionnement fiable en eau, assainissement adéquat et réduction de la pauvreté a favorisé l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique Subsaharienne. Au cours des deux dernières décennies, plus de 230 millions de personnes ont pu accéder à l'eau potable et 110 millions aux services d'assainissement. Mais du fait de la forte croissance de la population subsaharienne et de l'urbanisation croissante, les taux de couverture en eau potable et en assainissement adéquat, respectivement de 11% et 4% au cours des deux dernières décennies¹, restent faibles malgré les efforts déployés. Pire, la couverture en eau courante dans les zones urbaines a même diminué entre 1990 et 2008, passant de 43% à 35%². De même, la situation est plus critique en monde rural où le taux de couverture en eau et en assainissement se situe entre 40 et 50% pendant la même période³.

Au regard de l'ensemble des efforts déployés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, le rôle du secteur privé dans certains pays a été déterminant dans l'accroissement de l'accès et l'amélioration des services en termes de durabilité et d'efficacité. Cet engagement du secteur privé se fait sous diverses formes, de la concession des services urbains à la multiplication des initiatives des acteurs privés nationaux dans les zones rurales et petites villes.

Fort de ce constat, la Société Financière Internationale (IFC), avec l'aide de ses partenaires tels que le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement du Sénégal, l'Agence de Conseil pour l'Infrastructure Publique-Privée (PPIAF), le Programme Eau et Assainissement (WSP) de la Banque mondiale, le Consortium pour les Infrastructures en Afrique (ICA), a initié un atelier qui s'est tenu du 05 au 08 juin 2012 au King Fahd Palace à Dakar, Sénégal. L'objectif de cet atelier était de revisiter les progrès réalisés par la participation du secteur privé dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique et partager les leçons de modèles réussis à travers le monde. Des tables rondes et études de cas ont été mises à contribution pour aider les participants à mieux comprendre les opportunités et les défis liés aux partenariats publics-privés (PPP) et apprécier les points de vue des gouvernements, praticiens et financiers.

A cet atelier, ont pris part 162 personnes de 40 pays différents, dont 121 participants invités et 41 personnes des organisations co-organisateurs. Parmi les participants invités, on pouvait noter la présence du secteur public représenté par des ministres, des directeurs et des techniciens du secteur de l'eau et de l'assainissement; du secteur privé représenté par des opérateurs d'eau et d'assainissement, des banques; et des institutions financières.

La rencontre a été rehaussée par la présence de Monsieur le Premier Ministre du Sénégal ainsi que les Ministres en charge du secteur de l'eau et l'assainissement de la Gambie, de Madagascar, de l'Ouganda, du Malawi, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Soudan. La conférence s'est déroulée en quatre journées conformément à un programme dont le détail est consigné dans la section 2. La première journée a été consacrée à la formation afin de renforcer la compréhension des participants sur les concepts de partenariat public-privé (PPP) et leur application au secteur de l'eau. Les deux journées suivantes ont été dédiées à la conférence proprement dite dont la cérémonie d'ouverture s'est déroulée sous le haut patronage de Monsieur Abdoul Mbaye, Premier Ministre de la République du Sénégal et présidée par Monsieur Oumar Guèye, Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement

¹ Brochure de l'agenda de la conférence sur les PPP du 05 au 08 juin 2012.

² Idem

³ Idem

du Sénégal. La dernière journée a été consacrée à la visite du Centre de contrôle et d'appels de la Sénégalaise des Eaux (SDE).

Le présent rapport est structuré comme suit : la section 2 présente l'agenda ; la section 3 synthétise les différentes sessions de formation, les allocutions et les présentations; et la section 4 synthétise les questions et échanges sur des thèmes pertinents. La section 5 contient la liste des participants.

Agenda

La conférence s'est tenue du 05 au 08 juin 2012 au King Fahd Palace, à Dakar, Sénégal. La première journée a été consacrée à la mise à niveau des participants sur les différents aspects liés aux partenariats publics-privés (PPP) et leur application au secteur de l'eau et de l'assainissement. La conférence proprement dite a eu lieu pendant les 2^{ème} et 3^{ème} journées. La dernière journée a été consacrée à la visite des installations de la Sénégalaise des Eaux du Sénégal (SDE). Le détail du programme de la rencontre est présenté ci-dessous.

Mardi 05 Juin 2012 JOURNEE DE FORMATION PRE-CONFÉRENCE	
8:00-9:00	ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS ET PETIT DEJEUNER
9:00-9:15	INTRODUCTION A LA JOURNEE DE FORMATION
9:30-10:45	FORMATION I. FONDAMENTAUX SUR LES PPP <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qu'est-ce qu'un PPP: Définition, des facteurs clés de succès, les risques et les enjeux <i>Elan Cusiack-Barr, Chargé d'Investissements Senior, IFC</i> ▪ L'expérience des PPP dans l'eau et de l'Afrique <i>Jane Jamieson, Spécialiste Sénior en Industrie, IFC</i>
10:45-11:00	PAUSE CAFÉ
11:00-12:30	FORMATION II. TYPES DE CONTRATS PPP <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrats de PPP <i>Victoria Delmon, Conseillère Juridique Senior, Banque mondiale</i> ▪ Contrats axés sur la performance <i>Patrick Mullen, Spécialiste Principal Eau et Assainissement, Banque mondiale</i> ▪ Outils d'Atténuation des Risques <i>Luigi de Pierris, Initiative pour la Mitigation des Risques en Afrique, Banque Africaine de Développement</i>
12:30-14:00	DÉJEUNER
14:15-15:45	FORMATION III. TROUVER LE BON PARTENAIRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise-en-œuvre d'un projet de PPP (du diagnostic préliminaire à la clôture financière) <i>Nicola Saporiti, Senior Chargé d'Investissements, IFC</i> ▪ Etude de cas : Ouganda, PPP eau à petite échelle <i>David Bot Ba Njock, Chargé d'Investissements, IFC</i> ▪ Etude de cas : New Cairo, PPP eaux usées <i>Malak Draz, Chargé d'Investissements, IFC</i>
15:45-16:00	PAUSE CAFÉ
16:00-17:00	FORMATION IV. GESTION DES CONTRATS ET RÉGLEMENTATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vue d'ensemble de la gestion des contrats <i>Victoria Delmon, Conseillère Juridique Senior, Banque mondiale</i> ▪ Cadre institutionnel PPP en milieu rural et péri-urbaine <i>Jemima Sy, Spécialiste Eau et Assainissement Senior, Programme Eau et Assainissement</i>

Mercredi 06 Juin 2012 CONFÉRENCE JOUR 1	
8:30-9:00	ENREGISTREMENT ET PETIT DEJEUNER
9:00-10:30	<p>CÉRÉMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE</p> <p>Allocutions d'ouverture par Yolande Duhem, Directrice Régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre d'IFC, suivie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vera Songwe, Directrice Régionale, Banque mondiale ▪ Sering Jallow, Directeur du Département Eau et Assainissement, Banque Africaine de Développement ▪ Monsieur Abdoul Mbaye, Premier Ministre du Sénégal
10:30-11:00	PAUSE CAFÉ
11:00-12:30	<p>SESSION I. APERÇU DES PRATIQUES ACTUELLES EN MATIÈRE DE PPP</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modérateur : Emmanuel B. Nyirinkindi, Manager, IFC ▪ Statut actuel des PPP dans le secteur de l'eau et l'assainissement <i>Edouard Perard, Coordonateur Général, PPIAF</i> ▪ Expérience des compagnies d'eau urbaine <i>Matar Fall, Spécialiste Eau et Assainissement, Programme Eau et Assainissement</i> ▪ PPP dans les petites villes et en milieu rural <i>Jemima T. Sy, Spécialiste Senior Eau et Assainissement, Programme Eau et Assainissement</i> ▪ Tendances de l'eau et de l'assainissement en Afrique <i>Ousman Gajigo, Economiste, Banque Africaine de Développement</i>
12:30-14:00	DÉJEUNER
14:00-15:30	<p>SESSION II. PROGRÈS DANS LE DIALOGUE AVEC LE SECTEUR PRIVÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modérateur: Bai-Mass Taal, Secrétaire exécutif, l'AMCOW ▪ Son Excellence Betty Bigombe, Ministre de l'Eau, de l'Ouganda ▪ Son Excellence Mohamed Lemine Ould Aboye, Ministre de l'eau, de la Mauritanie ▪ Son Excellence Seifeldin Hamad Abdalla, Ministre de l'Irrigation et des ressources en eau, du Soudan ▪ Son Excellence Richie Biswick Muheya, Ministre du Développement des Ressources en Eau et de l'Irrigation, du Malawi ▪ Son Excellence Fatou Ndeye Gaye, Ministre des Forêts et de l'Environnement, de la Gambie
15:30-15:45	PAUSE CAFÉ
15:45-17:00	<p>SESSION III. AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modérateur: Jan Janssens, Consultant, ICA ▪ Étude de cas: New Cairo, PPP eaux usées <i>Malak Draz, Chargée d'Investissements, IFC</i> ▪ Étude de cas: Jordanie, PPP eaux usées <i>Philippe Thiel, BOT Business Manager, Degramont</i> ▪ Approvisionnement en eau potable des populations mal desservies à l'aide d'un modèle de distribution décentralisé, évolutif et durable. <i>Sameer Mithal, Responsable Global Business Development, Water Health International</i> ▪ Étude de cas: Les petits réseaux d'eau potable, l'expérience d'un opérateur privé

	<p>au Burkina Faso. <i>Christophe Leger, Manager Technique & Développement, Vergnet-hydro</i></p>
19:00	COCKTAILS ET DÎNER
Jeudi 7 Juin 2012 CONFÉRENCE JOUR 2	
8:00-9:00	PETIT DEJEUNER
9:00-10:30	<p>SESSION IV. AUGMENTATION DE L'ACCÈS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modérateur: Jaehyang So, Manager, Programme Eau et Assainissement ▪ Ouganda eau en milieu rural <i>Dominic Kavutse, Commissaire, Hydraulique Urbaine et Assainissement, Ministère de l'Eau et de l'Environnement - Ouganda</i> ▪ Les services publics en milieu urbain atteignent les pauvres, les leçons du Maroc <i>Jean-Pierre Mas, Vice-président Exécutif Afrique, Suez Environnement</i> ▪ Stratégie d'investissement et développement de l'accès aux services en milieu urbain et rural, Sénégal <i>Ibrahima Diallo, Directeur Général de la SONES</i> <i>Diène Faye, Directeur de l'Hydraulique Rurale</i> ▪ SODECI : Exemple d'un PPP réussi <i>Basile Ebah, Directeur Général, SODECI (Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire)</i>
10:30-10:45	PAUSE CAFÉ
10:45-12:30	<p>SESSION V. AUGMENTATION DE L'EFFICIENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modérateur: Sering Jallow, Directeur du Département Eau et Assainissement, Banque Africaine de Développement ▪ Affermage de l'eau au Sénégal <i>Mamadou Dia, Directeur Général, Sénégalaise des Eaux</i> ▪ L'expérience des PPP en Arménie <i>Gary Stout, Directeur Général International MVV-decon GmbH</i> ▪ Contrat de performance basé sur l'eau non génératrice de revenus en Afrique du Sud. <i>Ariel Moshkovitz, Directeur Général EMEA & Technologies, Miya</i> ▪ Étude d'efficacité PPP par Aquafed <i>Xavier Maitrerober, Conseiller Senior en Eau, Aquafed</i>
12:30-14:00	DÉJEUNER
14:00-15:30	<p>SESSION VI. FINANCEMENT DU SECTEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président: Nicolas Souche, Chargé d'Investissements Senior, IFC ▪ K-Rep: Calvince Odera, Responsable Business Development, Projets Spéciaux, K-Rep Bank Ltd ▪ EAIF: Martjin Proos, Conseiller Senior en Investissements ▪ BAD: Luigi De Pierris, <i>Initiative pour la Mitigation des Risques en Afrique</i> ▪ Bryant & Co: Guillaume Gilles, Directeur Général, Water Funds ▪ ECP: Brice Lodugnon, Directeur ▪ EIB: Patrick Dorvil, Spécialiste Eau et Déchets Solides

15:30-15:45	PAUSE CAFÉ
15:45-17:00	SESSION VII. QUE RECHERCHENT LES OPERATEURS PRIVÉS <ul style="list-style-type: none">▪ Modérateur: Vipul Bhagat, Directeur des Investissements, IFC▪ Aquafed: Xavier Maitrerober, Conseiller Senior en Eau▪ Suez Environnement : Jean-Pierre Mas, Vice-président Exécutif Afrique,▪ Association des Fermiers d'Eau du Bénin (AFEB): Germain Sossou, Président▪ SDE: Mamadou Dia, Directeur Général▪ MVV-decon GmbH: Gary Stout, Directeur Général International
17:00-17:30	REMARQUES DE CLÔTURE
Vendredi 8 Juin 2012 VISITE DE SITE	
8:00-8:30	PETIT-DÉJEUNER
8:45	DEPART DES BUS POUR LA VISITE DE SITE
9:15-10:45	VISITE: CENTRE DE CONTROLE ET D'APPELS DE SENEGALAISE DES EAUX (SDE) - Dakar
11:30-12:45	MARCHÉ: REUNIONS AVEC LES SPONSORS SUR LE SUPPORT ET L'APPUI A LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE ET AU FINANCEMENT DES SECTEURS DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
13:00-14:30	DÉJEUNER DE CLÔTURE

Résumé des présentations et allocutions

Conformément au programme, la conférence s'est déroulée autour d'allocutions, de présentations d'études de cas et de discussions de panels. Les thèmes ont été choisis pour illustrer les défis liés aux partenariats publics-privés d'une perspective générale et au cas particulier de l'Afrique Subsaharienne à travers des études de cas. Les profils des présentateurs ont été aussi importants du point de vue des expériences régionales et internationales réunies mais aussi de la diversité des différents acteurs impliqués dans le processus de mise en place d'un PPP : gouvernements, opérateurs privés et différents investisseurs.

Journée de formation pré-conférence – 05 juin 2012

Mots d'ouverture de la journée de formation

(Elan Cusiak-Barr, Senior Chargé d'Investissements, IFC ; Jane Jamieson, Spécialiste Senior en Industrie; Jaehyang So, Manager, Programme Eau et Assainissement (WSP), Banque mondiale)

Le mot d'ouverture de cette journée a été prononcé par M. Elan Cusiak-Barr des services-conseils pour les partenariats publics-privés d'IFC. Il a remercié l'ensemble des participants pour avoir répondu à l'appel et rappelé l'intérêt de la rencontre. Dans la même lancée, Mme Jane Jamieson, spécialiste de l'industrie à IFC, a poursuivi en exhortant les participants à la discussion sur les sujets du jour avant de laisser la parole à Mme Jaehyang So du Programme Eau et Assainissement (WSP) de la Banque mondiale. Mme Jaehyang So a présenté la vision et les actions de la Banque mondiale concernant le secteur de l'eau et de l'assainissement. Il est ressorti de cette présentation un bref historique de la vision de la Banque mondiale sur l'implication du secteur privé dans les services publics qui a évolué du concept de « **privatisation** » à celui du « **partenariat public-privé (PPP)** ». Le dernier concept promu par la Banque mondiale permet aux secteurs public et privé de jouer chacun un rôle déterminant dans l'accès aux services publics : le secteur public en tant que régulateur et le secteur privé en tant que novateur.

Les conclusions de la dernière conférence de Bangkok portant sur la nécessité de solliciter davantage le secteur privé pour améliorer le fonctionnement des services comme la facturation sont un exemple de promotion de PPP surtout dans le secteur de l'eau et l'assainissement où les défis sont nombreux en Afrique Subsaharienne. A la fin des allocutions, les participants ont été encouragés à échanger sur leurs expériences et à faire des propositions concrètes pour des PPP réussis dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique Subsaharienne.

Formation I : Fondamentaux sur les PPP

(Elan Cusiak-Barr, Senior Chargé d'Investissements, IFC ; Jane Jamieson, Spécialiste Senior en Industrie, IFC)

En tant qu'agents spécialistes du département des partenariats publics-privés d'IFC, M. Cusiak-Barr et Mme Jamieson étaient bien indiqués pour partager avec les participants les fondamentaux sur les PPP. La première présentation, délivrée par M. Cusiak-Barr, a porté sur la définition, les facteurs clés de succès, les risques et enjeux liés aux PPP. Les points saillants de la présentation sont les suivants :

La définition du concept de PPP est complexe et peut susciter des points de vue différents dans le jargon économique. De même, chaque participant pourrait avoir sa compréhension du PPP. Mais il faut retenir que le PPP est fondé sur un **principe de transfert de risques** et constitue une option avantageuse pourvu que certaines conditions soient remplies. Une comparaison entre le PPP et la Passation de Marchés Classique a montré que les économies réalisées sur transfert de risques sont supérieures aux coûts supplémentaires engendrés par le PPP. En fonction du niveau de transfert de

risques, trois types de contrats PPP sont cités : le **contrat de concession** où l'opérateur assume les risques, le **lease/affermage** où l'opérateur n'assume que le risque d'exploitation et le **contrat de gestion** où tous les risques sont assumés par le secteur public.

L'engagement du secteur public est un facteur essentiel de réussite du PPP. Le secteur public doit honorer sa part du contrat en créant l'environnement propice au PPP, par exemple en levant certaines barrières politiques et en contribuant aussi au financement car le PPP n'est pas synonyme de privatisation.

La mise en place du PPP peut paraître longue et fastidieuse. Il faut généralement entre 12 et 24 mois pour aboutir à un contrat de PPP, en plus de 3 mois nécessaires pour le démarrage. Mais un petit sondage pendant la présentation permet de dire, au vu de la réponse générale des participants, que la durée du processus de mise en place du PPP ne constitue pas un redoutable obstacle.

Le secteur privé présente une grande opportunité pour le développement des infrastructures en Afrique Subsaharienne. En termes de nombre de projets PPP, l'Afrique Subsaharienne ne représente que 10% des activités dans l'ensemble des pays en développement, soit 9% en termes d'investissement avec plus du quart réalisé par l'Afrique du Sud et le Nigeria. Or, le besoin de financement annuel en matière d'infrastructure y est estimé à 93 milliards de dollars. Au regard des dépenses en infrastructure (hors télécommunications), le secteur privé ne représente que 8,6% contre une participation du secteur public de 64%. Le secteur privé devrait donc être davantage mobilisé dans ce marché des infrastructures qui présente d'énormes opportunités.

Il appartient donc aux gouvernements africains de mettre en relief la nécessité de participation du secteur privé en promouvant les PPP. Pour ce faire, un certain nombre de mesures devrait être prises :

- Mettre en place des institutions capables de gérer le processus de mise en place d'un PPP ;
- Faire recours à l'expertise externe et l'appui des bailleurs nécessaires à la réussite des projets PPP ;
- Préparer efficacement une due diligence au début du projet et la conduire de manière efficiente. Il faut prendre le temps nécessaire pour l'analyse des aspects techniques du projet et procéder à sa bonne planification ;
- Mettre en place un système d'appels d'offres transparent afin de faire le bon choix de l'opérateur ;
- S'inspirer des modèles réussis de PPP ;
- Mettre en place un processus de coordination et de suivi rigoureux des contrats PPP.

La deuxième présentation sur les fondamentaux du PPP a été faite par Mme Jamieson et consistait à partager l'expérience des PPP dans le secteur de l'eau en Afrique. De cette présentation, il est ressorti que :

Les projets PPP sont insuffisants dans le secteur de l'eau en Afrique Subsaharienne. Sur un ensemble de 238 PPP enregistrés en Afrique Subsaharienne, seuls 38 concernent le secteur de l'eau. Le secteur privé n'a pas apporté les ressources nécessaires alors qu'une grande partie de la population subsaharienne n'a pas accès à l'eau potable, d'où le défi de mobiliser davantage de financement de ce secteur.

Le secteur privé a apporté de la performance dans le secteur de l'eau en Afrique Subsaharienne. Une étude de la Banque mondiale réalisée en 2009 dans le secteur de l'eau en Afrique Subsaharienne

a montré les résultats obtenus suivants grâce à la participation du secteur privé : une augmentation de 54% du nombre de branchements par travailleur du secteur privé, une augmentation de 18% des ventes d'eau par travailleur et une augmentation de 41% du nombre d'heures de service par jour.

Il ne faut pas croire toute la mauvaise presse sur les PPP. En ce qui concerne la viabilité des PPP, des statistiques de la Banque mondiale montrent qu'en 2007, sur l'ensemble des PPP dans le secteur de l'eau en Afrique Subsaharienne, 84% étaient actifs, 9% avaient été réalisés, et seulement 7% ont expiré. Il n'est pas aussi rare d'entendre que « **le secteur privé ne doit pas être impliqué dans le secteur de l'eau parce que relevant du service public...** », « **le secteur privé est plus intéressé par le gain que par le service aux pauvres...** » ou « **les tarifs vont augmenter si le secteur de l'eau est géré par le privé...** ». Une étude de la Banque mondiale réalisée en 2009 sur 1200 compagnies d'eau et d'électricité montre qu'il n'y a pas d'augmentation systématique des tarifs d'eau et d'électricité dans les pays concernés. Mieux, selon la même étude, le secteur privé à travers les projets PPP a permis à plus de 24 millions de personnes de bénéficier d'adduction d'eau potable depuis 1990. Les expériences de la Côte d'Ivoire et du Sénégal en matière de PPP dans le secteur de l'eau sont des exemples de réussite en Afrique de l'Ouest.

Parmi les types de contrats PPP, l'affermage est celui qui a le plus réussi en Afrique de l'Ouest et du centre. D'autres types de contrat PPP ont connu une réussite dans d'autres régions d'Afrique comme le contrat de service en Afrique du Sud pour l'eau non rétribuée ; le contrat de concession en Afrique du Nord.

Formation II : Types de contrats PPP

(Victoria Delmon, *Conseillère Juridique, Banque mondiale* ; Patrick Mullen, *Spécialiste Eau et Assainissement, IFC* ; Luigi De Pierris, *Initiative pour la Mitigation des Risques en Afrique, Banque Africaine de Développement*)

Il s'agissait au cours de cette session de présenter aux participants les types de contrats PPP ainsi que leurs avantages et inconvénients, les contrats de performance et leurs avantages dans la gestion des pertes dans le secteur de l'eau et les outils de mitigation des risques dans les contrats PPP.

Les types de contrats PPP, présentés par Mme Victoria Delmon, ont été les suivants :

- Le **contrat de service**. De courte durée, ce type de contrat concerne les biens et services. Il présente très peu de risques pour le secteur privé et reste facile à gérer. Seulement, il n'est pas tout à fait considéré comme un PPP du fait qu'il ne permet pas un véritable transfert des risques ;
- Le **contrat de gestion**. Il est de courte durée (2 à 5 ans) et constitue l'outil qui permet d'impliquer le secteur privé sans lui donner le contrôle. Son inconvénient est qu'il n'offre pas assez d'opportunités pour l'amélioration des services et de l'efficacité ;
- Le **contrat d'opération et de maintenance**. Ce contrat présente des risques pour l'opérateur en ce sens qu'il implique des travaux et réparations, mais aucun risque au niveau des recettes ;
- Le **lease/affermage**. C'est un contrat à moyen terme (10 ans). Il permet d'impliquer le secteur privé sans lui donner le contrôle de l'actif. C'est le type de contrat qui a connu jusque-là une véritable réussite en Afrique de l'Ouest. Le risque pour l'opérateur se situe au niveau des travaux de réhabilitation. L'inconvénient d'un tel contrat est qu'il limite l'efficacité dans les services offerts ;
- Le **contrat de concession**. Il concerne le long terme (20 à 30 ans) et présente des risques énormes pour l'opérateur. Cependant, il laisse libre court à l'innovation et à l'efficacité mais reste le modèle de PPP qui a le moins réussi en Afrique ;

- Le **BOT (Build, Operate and Transfer)**. C'est un contrat à long terme (15 à 30 ans) jusqu'à ce que l'opérateur recouvre son investissement. Ce type de contrat est difficile à gérer et demande une véritable implication du gouvernement ; La **co-entreprise ou joint-venture**. Dans ce type de partenariat le rôle du gouvernement peut se limiter au contrôle réglementaire. Le management quotidien est assuré par le secteur privé.

Il en ressort que le contrat de gestion et l'affermage sont les principaux types de contrats utilisés dans les petits projets. Il existe également l'affermage hybride qui oblige les parties à l'investissement. Des cas d'école de contrats PPP pour des projets ruraux ont été cités au Bénin, au Kenya, au Mali et en Ouganda.

Les clauses à clarifier pour les différents types de contrat PPP sont : les parties, la durée, l'actif s'il est identifiable, l'obligation d'investissement, les sources de financement et l'obligation de maintenance. Les contrats trop vagues devraient être évités. Il faut, au besoin, préciser les investissements supplémentaires à réaliser.

La présentation des contrats axés sur la performance a été effectuée par M. Patrick Mullen. En tant que spécialiste en eau et assainissement au niveau d'IFC, M. Mullen a été une des personnes indiquées pour l'identification des types de contrats qui ont été bénéfiques au secteur de l'eau et de l'assainissement en termes d'efficacité. La présentation a été l'occasion de rappeler que d'importants investissements ont été réalisés dans le secteur de l'eau mais sans atteindre les résultats escomptés. Donc beaucoup reste encore à faire. La principale raison à ce manque de résultats satisfaisants réside dans l'inefficacité des systèmes de gestion mis en place. Par exemple, les pertes physiques et commerciales dans le secteur de l'eau sont estimées à 48,6 milliards de m³ d'eau non rétribuée par an pour un coût estimé à 14,6 milliards de dollars. Une participation du secteur privé pourrait aider à la réduction de telles pertes ne serait-ce qu'à travers l'amélioration de la facturation, le comptage de l'eau, la lutte contre les branchements illicites, la constitution d'une bonne base de données des clients, etc. Ainsi, par l'accroissement des revenus financiers, des investissements peuvent être réalisés pour la réduction des pertes physiques.

Les clés de succès d'un contrat de performance sont entre autres :

- La transparence des méthodes de passation de marchés ;
- La maîtrise des conditions existantes ;
- La définition de valeurs cibles mesurables ;
- La répartition des risques ;
- La mise en place de système d'évaluation des performances ;
- Et surtout un environnement favorable. Les facteurs qui limitent généralement la participation du secteur privé dans les PPP sont essentiellement le risque politique, les problèmes de tarification et la régulation.

Des outils de mitigation des risques, tels que les garanties partielles de risque et les garanties partielles de crédit, ont été présentés par M. Luigi de Pierris. En tant que collaborateur de l'initiative pour la mitigation des risques en Afrique (IRMA) de la Banque Africaine de Développement (BAD), M. de Pierris a, dans sa présentation, parlé des différents risques liés aux PPP et a exposé les outils mis à disposition par la BAD pour aider à la mitigation de certains de ces risques.

Ces outils visent la mitigation des risques de nature politique, liés essentiellement à :

- Le **non-respect des obligations contractuelles**, y compris :

- Le paiement des indemnités de résiliation de contrat ;
 - L'exécution de certaines obligations des contreparties publiques, telles que les paiements dus en vertu d'un contrat d' « off-take » ou un accord d'approvisionnement en intrants ;
 - Le risque de réglementation et de changement de la loi, tel que la négation ou l'annulation de permis et d'approbations, ou la non-application de la formule tarifaire d'ajustement convenue ;
 - Frustration de l'arbitrage ;
- **L'expropriation**, y compris la confiscation, la nationalisation, et la privation, ou d'autres actes par le gouvernement hôte qui peuvent interférer avec les droits de propriété fondamentaux d'un investisseur étranger ;
 - L'inconvertibilité et la non-transférabilité de la monnaie locale, qui empêche le transfert de fonds (dividendes, bénéfices, frais, rapatriement de capital social) et le montant du prêt d'un projet de garantie qui sont remis à partir d'un pays hôte en temps opportun et à des taux de change en vigueur. (A noter que cette couverture ne protège pas contre les fluctuations des devises, la dévaluation, ou toute autre restriction préexistante relative à la conversion ou au transfert, sauf si le gouvernement s'est expressément engagé à couvrir ces risques) ;
 - **La force majeure politique**, tels que les dommages aux biens résultant de grèves à caractère politique, émeutes, troubles civils, terrorisme, sabotage, guerre et / ou guerre civile.

L'initiative pour la mitigation des risques en Afrique (IRMA) est un programme de la BAD, initié par l'ICA et financé par le gouvernement italien, qui a pour objectif de fournir des instruments de mitigation de risques afin de faciliter les investissements dans le secteur des infrastructures en Afrique.

Formation III : Trouver le Bon Partenaire

(Nicola Saporiti, Senior Chargé d'Investissements, IFC ; David Bot Ba Njock, Chargé d'Investissements, IFC ; Malak Draz, Chargé d'Investissements, IFC)

Mise en œuvre d'un projet PPP (du diagnostic préliminaire à la clôture financière)

Fort d'une expérience avérée en conseil technique dans le secteur de l'eau, M. Saporiti a présenté les avantages que le secteur privé, à travers les PPP, peut apporter dans le secteur de l'eau. Ainsi, grâce à une revue de la littérature durant les vingt années passées, les six (6) leçons à tirer pour un PPP réussi sont les suivantes :

- La viabilité économique du projet avec des attentes réalistes. Conduire efficacement une due diligence permet une bonne évaluation des risques ;
- La qualité de la politique publique (un besoin d'une régulation forte). Le PPP n'est possible que sous une autorité publique ;
- La capacité technique et managériale du partenaire PPP. L'efficacité des procédures de sélection de l'opérateur est gage du bon choix de l'opérateur ;
- L'accès aux capitaux publics et privés ;
- La qualité de la relation contractuelle entre l'autorité publique et l'opérateur. L'appui technique d'experts permet une bonne définition des bases contractuelles ;
- La qualité de l'information.

Etude de cas : Ouganda, PPP pour de petits projets dans le secteur de l'eau

L'exemple des projets ruraux de PPP dans le secteur de l'eau en Ouganda a permis au présentateur, M. Bot Ba Njock, de partager ce qui peut constituer des difficultés dans le cadre de petits projets ruraux et l'attitude à adopter pour éviter ou juguler ces types de difficultés.

Grâce aux résultats atteints par l'équipe d'IFC qui a eu la charge de la mise en œuvre du projet de l'Ouganda, les leçons suivantes sont à retenir :

- S'assurer de la disponibilité de subventions avant le démarrage de tels projets. Les petits opérateurs font généralement face à des difficultés d'accès au financement. L'identification de bailleurs ou l'implication des banques locales sont nécessaires pour résoudre le problème d'accès au financement des petits projets ;
- Renforcer les capacités des opérateurs ainsi que celles des autorités locales sur les questions liées aux PPP ;
- S'assurer que la durée des contrats est au moins de 5 ans ;
- S'assurer de la mise en place de groupements ou d'associations d'opérateurs pour permettre une meilleure économie d'échelle.

Etude de cas : New Cairo, PPP de traitement des eaux usées

Le projet PPP d'eaux usées au Caire, en Egypte, est un cas de bonne pratique à l'actif de l'IFC que la présentatrice, Mme Malak Draz, a bien voulu partager avec les participants. Les facteurs qui ont contribué à la réussite d'un tel projet ont été identifiés comme étant les suivants :

- La capacité et l'engagement du Ministère des Finances ;
- La conduite efficace d'une due diligence pour parvenir à une bonne structuration du projet sur le plans légal, technique et financier ;
- Le management proactif des parties prenantes ;
- Le bon marketing du projet et la bonne compréhension des besoins du marché ;
- La transparence des procédures.

Formation IV : Gestion des Contrats et réglementation

(Jemima Sy, Spécialiste en Eau et Assainissement, Programme Eau et Assainissement; Victoria Delmon, Conseillère Juridique, Banque mondiale)

Cadre institutionnel PPP en milieu rural et péri-urbain

Mme Jemima Sy a posé à travers cette présentation les bases institutionnelles d'un partenariat public-privé. Ainsi, il en est ressorti six (6) points essentiels pour la mise en œuvre d'un PPP :

- **Définition des objectifs du PPP.** Les responsabilités doivent être clairement assignées à l'opérateur dans sa mission dans le cadre d'un PPP ;
- **Mis en place d'une équipe pour les transactions et les décisions.** Pour ce faire, il est important d'avoir un besoin d'un leader capable de conduire le processus de transaction. L'équipe du projet doit être multidisciplinaire et dotée de capacités communicationnelles pour insuffler la transparence. Cette équipe devrait également avoir accès aux différentes instances de décision ;
- **Décision de la structure du marché** en considérant, pour la mise en œuvre des petits projets, les groupements de transactions. Il faut également favoriser les économies d'échelle ;
- **Définition d'un mécanisme d'allocation des risques.** Les informations suivantes doivent être connues :

- La fréquence à laquelle les tarifs sont ajustés et le temps qu'il faut à l'opérateur pour supporter le risque jusqu'au prochain rétablissement des tarifs ;
- Les règles qui gouvernent le rétablissement des tarifs ;
- Les instances qui garantissent la transparence.
- **Mise en place un bon système de suivi des performances et de gestion des conflits** basés sur l'information en temps réel, la capacité, la légitimité et la transparence ;
- **Mise en place des structures locales supports** pour réussir la mise en œuvre de PPP.

Aperçu de la gestion des contrats et de la réglementation

La gestion des contrats et la réglementation a été présentée par Mme Delmon. La gestion des contrats PPP est importante pour le suivi de la performance de l'opérateur privé, la gestion des obligations de gestion du secteur public, et l'anticipation et la gestion de conflits. La réglementation est un système de règles et de contrôles instauré par le gouvernement pour suivre la performance des opérateurs (publics et privés) dans un secteur, aussi bien au début qu'à la fin du partenariat. Plusieurs questions clés ont été débattues, dont :

- Pourquoi réglementer ? Pour protéger les consommateurs contre des situations de monopole (p.ex. les hausses de prix), protéger et donner de la certitude aux investisseurs, aider le gouvernement à suivre la performance, et protéger d'autres intérêts (p.ex. l'environnement) ;
- La réglementation n'est pas une fin en soi mais un moyen – ce qui importe ce sont les résultats de la réglementation et donc la simplicité est clef ;
- Les avantages de la réglementation ne devraient pas dépasser le coût de la réglementation (c.-à-d. les coûts de démarrage) ;
- Déterminer quel modèle de cadre réglementaire est approprié pour les PPP dans le pays : les options comprennent un régulateur indépendant, la fonction de réglementation au sein d'un ministère de tutelle, un régulateur multisectoriel, la réglementation par contrat, etc. ;
- Ceux qui élaborent les règlements devraient chercher à fixer des limites aux pouvoirs réglementaires ou imposer des obligations générales d'équité et de proportionnalité au Régulateur ;
- Si le gouvernement veut avoir la confiance des investisseurs dans un secteur, il aura besoin de donner le moins de pouvoir de discrétion possible au régulateur (les investisseurs aiment la certitude) ; ceci est particulièrement important quand il s'agit de revues tarifaires, les investisseurs voudront une formule claire et objective pour le calcul des hausses tarifaires ;
- Les parties prenantes telles que les investisseurs et les consommateurs voudront savoir qu'ils peuvent faire recours contre le régulateur ou ses décisions.

Jour 1 de la Conférence – 06 juin 2012

La cérémonie d'ouverture de la conférence s'est déroulée sous le haut patronage de Monsieur Abdoul Mbaye, Premier Ministre de la République du Sénégal. Ont pris part également à la cérémonie, un panel de hautes personnalités : Monsieur Oumar Guèye, Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement du Sénégal ; Madame Vera Songwe, Directrice Régionale de la Banque mondiale; Madame Yolande Duhem, Directrice Régionale d'IFC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre ; et Monsieur Sering Jallow, Directeur du Département Eau et Assainissement de la Banque Africaine de Développement.

Allocution 1 (Yolande Duhem, Directrice Régionale Afrique de l'Ouest et du Centre, IFC)

Le mot d'ouverture de la conférence a été pour la Directrice Régionale d'IFC en Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle a, l'occasion remercié les personnalités et participants qui ont bien voulu répondre à l'appel d'IFC pour réfléchir sur les voies et moyens d'intensifier la participation du secteur privé pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique Subsaharienne. Un tiers de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable et l'Afrique Subsaharienne peine à se hisser au niveau des autres en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Les gouvernements font davantage appel aux fonds privés pour améliorer la situation. Des exemples de partenariats ont été cités à travers le continent : l'un en Afrique du Sud et l'autre en Afrique de l'Ouest. De nombreux défis restent à relever notamment l'appui en services-conseils aux gouvernements africains en matière de PPP car ils sont ceux qui en bénéficient le moins.

Allocution 2 (Vera Songwe, Directrice Régionale, Banque mondiale)

Mme Songwe a, dans son allocution, rappelé les défis qui restent pour un grand nombre de pays pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'eau et d'assainissement. L'objectif à court terme de la Banque mondiale est de permettre au moins à la moitié des pays d'y parvenir. Cette allocution a eu également la particularité de lier la politique genre à l'accès en eau et en assainissement. Les mesures préconisées, du fait de l'accroissement rapide des populations, sont que les pays consacrent au moins 1/10 de leurs budgets au secteur de l'eau et de l'assainissement.

Le recours au secteur privé est une autre alternative et des discussions pour leur implication dans le secteur de l'eau et de l'assainissement sont engagées. En Afrique de l'Ouest, les exemples du Sénégal et de la Côte d'Ivoire justifient le bien-fondé d'une telle initiative.

Il s'agit à travers les PPP, d'adopter des approches différentes de mobilisation de ressources privées pour le financement des infrastructures. En cela, l'Autoroute à Péage au Sénégal est également un bel exemple de partenariat par des mesures incitatives.

Allocution 3 (Sering Jallow, Directeur du Département Eau et Assainissement, Banque Africaine de Développement)

M. Jallow a mis l'accent sur les défis à relever dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : seulement 61% de la population ont accès à l'eau et 31% à l'assainissement. Dans ce discours, il ressort que le manque de couverture en eau et en assainissement engendre un coût socio-économique énorme équivalent à 5% du PIB annuel. Les efforts sont annihilés par une situation de croissance galopante des populations. Les sociétés de production d'eau sont inefficaces du fait du manque de moyens financier et humain. Les bas tarifs en vigueur dans le secteur entraînent les sociétés d'eau dans un cercle vicieux.

Il apparaît également dans ce discours que le secteur de l'eau et de l'assainissement n'a pas seulement besoin de ressources privées mais aussi d'une bonne régulation. L'engagement de la Banque Africaine de Développement en matière d'infrastructures liées au secteur de l'eau et de l'assainissement a été revu à la hausse (de 70 millions de dollars US en 2002 à 700 millions de dollars US en 2010 avec comme objectif en 2013, un milliard de dollars EU). Aussi la Banque voue un intérêt non moins important au renforcement des capacités en gestion et en gouvernance d'entreprise.

Allocution du Premier Ministre (M. Abdoul Mbaye)

Avant de déclarer la conférence ouverte, le Premier Ministre a remercié toutes les parties prenantes à la conférence, a développé son point de vue sur les PPP et a annoncé des réformes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal.

Sur le concept de PPP, on peut retenir dans son allocution que le PPP est un puissant instrument de stratégie qui permet dans une certaine mesure de garantir l'offre de services publics ; il est porteur de développement. Un PPP dynamique et souple a permis au Sénégal d'atteindre un taux encourageant d'accès à l'eau de 98,7%, et met le pays sur la bonne voie de l'atteinte des OMD. Des réflexions devront davantage être menées autour de ce concept afin de l'améliorer. Cette allocution du Premier Ministre a été l'occasion d'annoncer le projet de réforme de 3^{ème} génération dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal avant de déclarer la conférence ouverte. Le Premier Ministre a aussi exprimé l'intérêt du gouvernement sénégalais aux conclusions qui sortiront de la conférence.

Session I. Aperçu des pratiques actuelles en matière de PPP

Panel 1 : *Edouard Perard, Coordinateur Régional, PPIAF ; Matar Fall, Spécialiste Eau et Assainissement, Programme Eau et Assainissement ; Jemima Sy, Spécialiste Eau et Assainissement, Programme Eau et Assainissement ; Ousman Gajigo, Economiste, Banque Africaine de Développement. Facilitateur : Emmanuel Nyirinkindi, Manager, IFC*

Situation actuelle des PPP dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (Edouard Perard, Coordinateur Régional, PPIAF)

En tant que Coordinateur pour l'eau du Fonds de Conseil en Infrastructure Publique-Privée (PPIAF), M. Perard est une des personnes ressources pour dépeindre la situation actuelle des PPP dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans le monde. Le PPIAF est un fonds multi-bailleurs (17 bailleurs au total) dont les activités sont essentiellement la facilitation technique par le renforcement des capacités et le financement.

Il ressort de cette présentation que la Chine est le pays où sont concentrés les PPP. L'Afrique est la région qui enregistre le moins de PPP. Les nouveaux projets de PPP (16 au total) remontent à 2009 et depuis 1991 seulement 38 PPP ont été enregistrés sur le continent dans le secteur de l'eau. Une analyse a montré que l'investissement réalisé en 10 ans dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique ne représente que 6 mois d'investissement à l'échelle mondiale.

Le modèle de PPP qui domine dans la plupart des pays à revenu intermédiaire est le contrat de concession. L'Afrique Subsaharienne a connu tout type de PPP avant 2001. Parmi les projets PPP qui sont recensés, 8 ont été annulés soit 5 dans le secteur de l'eau et de l'énergie. Malgré 20 ans d'expérience dans les PPP les investissements y restent toujours faibles.

Expérience de compagnies des eaux (Matar Fall, Spécialiste Eau et Assainissement, Banque mondiale)

La situation des compagnies des eaux a été dépeinte comme suit :

En matière de réforme, l'expérience dans le secteur de l'eau en Afrique de l'Ouest et du Centre date de 1957 et 1974 en Côte d'Ivoire. Dans cette région, 15 pays ont déjà expérimenté des PPP soit 8 dans le secteur de l'eau. Le bilan à mi-parcours donne 5 expériences de PPP réussies notamment en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Gabon, au Niger et au Burkina Faso. La Guinée, le Mali, le Cap Vert ont connu de très bons résultats au début mais des problèmes par la suite. Les autres expériences dans les pays suivants se sont révélées des cas d'échecs : Gambie, Centrafrique, Tchad, Guinée Bissau. Les expériences du Ghana et du Cameroun n'ont pas été prises en compte à cause de leur jeunesse.

Les modèles de contrat réussis sont le contrat d'affermage hybride expérimenté au Sénégal, au Niger et au Cameroun. Le modèle sénégalais fait particulièrement école et doit cette réussite à l'observation et l'analyse des échecs, le contrat de performance, les innovations et son modèle financier. Les résultats suivants l'attestent : en 2011 le taux de couverture atteint est de 98,7% dont 88,7% par le branchement domiciliaire. Les pertes d'eau ont été réduites et le taux de recouvrement est en hausse.

En termes de mobilisation des investissements, 81% ont été des apports externes au taux de 3,5% payable en 20 ans.

Les facteurs suivants ont été identifiés comme clés de succès des PPP :

- La prise en compte dans l'analyse des cas de réussite mais aussi d'échec dans le processus de mise en place d'un PPP ;
- La promotion de la transparence ;
- La définition d'une politique tarifaire appropriée, essentielle pour le recouvrement des coûts et la viabilité ;
- Le paiement à temps des factures d'eau des agences gouvernementales (15 à 20% du chiffre d'affaire annuel), primordial pour la viabilité économique du secteur d'eau dans les zones urbaines ;
- La nécessité d'un plan d'action pour réduire les factures d'eau des agences gouvernementales ;
- La mise en place d'un système de régulation sectoriel approprié ainsi que des procédures pour fixer les tarifs et déterminer les investissements dans le secteur ;
- La mise en place d'un système approprié de régulation de contrat de performance de l'opérateur.

PPP dans les petites villes et en milieu rural (*Jemima Sy, Spécialiste en eau et assainissement, Programme Eau et Assainissement*)

Il s'agit dans cette présentation de mettre en évidence les spécificités des PPP relatives aux petits projets ruraux. L'objectif du Programme Eau et Assainissement de la Banque Mondiale est d'aider à la réalisation de tels projets au bénéfice des populations pauvres. Ainsi, grâce au Programme Eau et Assainissement environ 2,5 millions de personnes ont accès à l'eau par le biais de petits opérateurs. Le projet en Ouganda en est un exemple de réussite. Les défis restent encore énormes et seuls 40 à 50% de la population en milieu rural ont accès à l'eau contre 88% en milieu urbain en Afrique. Les OMD ne pourront pas être atteints au regard des statistiques.

Une évaluation des projets WSP a été faite dans 24 pays et les résultats ont montré que 30 à 50% du système de distribution d'eau (principalement des bornes fontaines) n'est pas opérationnel en zone

rurale ce qui contribue au renchérissement du tarif d'eau. Aussi, la dispersion de la population rurale est un facteur qui explique le manque de couverture en eau. Il y a donc besoin d'une densification dans les zones rurales. En cela, l'urbanisation constitue une réelle opportunité. L'exemple de PPP des petits projets en Ouganda a été tout au long de l'exposé évoqué par la présentatrice. Les conditions suivantes ont été identifiées comme pouvant contribuer à des PPP réussis en zones rurales et dans les petites villes :

- La politique publique pour l'eau dans les zones rurales et les petites villes pourrait être mise en œuvre à travers un partenariat avec le secteur privé ;
- L'engagement et le leadership du secteur public sont nécessaires tout le long du processus pour un partenariat gagnant-gagnant. L'Ouganda bénéficie actuellement des fruits de son engagement d'il y a une décennie ;
- Les défis dans le secteur de l'eau en Afrique nécessitent un engagement fort et le plus tôt sera le mieux.

Tendances de l'eau et de l'assainissement en Afrique (*Ousman Gajigo, Economiste, Banque Africaine de Développement*)

La situation de l'eau et de l'assainissement en Afrique a d'abord été présentée. En termes d'accès à l'eau potable, l'Afrique Subsaharienne a le niveau le plus bas comparé aux autres régions (en moyenne 61% en 2010) avec une nette différence entre les zones rurales et les zones urbaines, respectivement 7% et 40% en matière d'accès aux branchements. Il faut noter néanmoins une baisse de l'accès à l'eau par branchement entre 1990-2000 et 2000-2010, soit respectivement 43% et 40% pour les zones urbaines ; 16% et 7% pour les zones rurales. Aussi, il a été constaté en Afrique Subsaharienne que l'évolution de l'accès à l'eau n'est pas proportionnelle à celle du Produit Intérieur Brut (PIB). Cela pourrait s'expliquer par la croissance démographique non maîtrisée, et le manque d'inclusivité dans la constitution du PIB en Afrique ces dernières années.

En ce qui concerne l'accès à l'assainissement, l'Afrique Subsaharienne enregistre une faible évolution (3%) entre 2000 et 2010. Les zones rurales sont également les plus désavantagées du point de vue de l'accès aux toilettes à chasse d'eau. Aussi, il a été constaté comme dans le cas de l'eau qu'il n'y pas de corrélation entre l'accès à l'assainissement et l'évolution du PIB dans la région subsaharienne. Les facteurs explicatifs restent également les mêmes : la croissance démographique non maîtrisée et le manque d'inclusivité dans la constitution du PIB dans cette région.

Il y a tout de même des pays qui sont des exemples à suivre en matière d'assainissement. En Afrique de l'Ouest, la Gambie a été citée comme exemple en matière de couverture de services d'assainissement.

Pour ce qui est des types de contrat PPP dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique, les contrats de gestion sont les plus répandus. Ils ne garantissent pourtant pas l'accès aux services d'eau et d'assainissement.

Les contrats de concessions, moins répandus en Afrique, sont ceux qui offrent le plus d'opportunités d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Les défis pour les PPP en Afrique pour l'atteinte des OMD sont aussi liés au climat des affaires. Les échecs de projets PPP enregistrés ces dernières années trouvent leur explication dans le climat inapproprié des affaires.

Session II. Progrès dans le dialogue avec le secteur privé

Panel 2 : Le panel était composé des ministres de la Gambie, du Madagascar, du Malawi, de la Mauritanie, de l'Ouganda et du Soudan. **Facilitateur** : M. Bai-Mass Taal, Secrétaire Exécutif de l'AMCOW

Cette session a été celle du partage d'expériences de membres de gouvernements africains invités, représentés par leurs ministres respectifs en charge des questions liées à l'eau et l'assainissement.

M. Taal, le facilitateur a rappelé la difficulté des pays africains à répondre aux OMD. Seuls sept (7) pays sont sur la bonne voie. Il a également rappelé le besoin d'investissement élevé dans le secteur de l'eau et l'assainissement.

Expérience du Soudan

Au Soudan, sur une population d'environ 20 millions d'habitants, 60% ont accès à l'eau et environ 10 millions de personnes ont des difficultés d'accès à l'eau. Aussi, 60% des écoles n'ont pas accès à l'eau et à l'assainissement. Pour pallier à cette carence, quelques mesures ont été envisagées à savoir : la mise en place d'une politique de l'eau, l'établissement d'une Unité autonome d'eau et d'assainissement, la définition de quatorze (14) directives pour l'eau et l'assainissement, l'élaboration d'un plan stratégique 2012-2016, un code de bonnes pratiques, une loi pour encourager l'investissement du secteur privé dans les infrastructures, l'encouragement des contrats BOT. Un seul cas de PPP est présent dans le pays et le besoin de renforcement des capacités des acteurs publics et privés pour le PPP est réel.

Expérience de l'Ouganda

Le climat des affaires en Ouganda est favorable à l'investissement privé depuis la réforme de 1991. Grâce à l'apport du secteur privé, les pertes physiques ont baissé et 80% du réseau génère des bénéfices pour les opérateurs locaux. Cependant de nombreux défis restent à relever, à savoir l'inexistence un cadre règlementaire dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, d'une politique tarifaire qui protège véritablement les opérateurs. Cette situation n'est pas favorable à l'attrait des investisseurs. L'assainissement est également le secteur qui ne bénéficie pas assez d'investissements.

Expérience du Malawi

Le secteur de l'eau au Malawi a bénéficié de deux (2) programmes appuyés par des bailleurs et dont le plus récent s'achève en 2013. Ces programmes visent à l'amélioration de l'accès à l'eau et de la gestion dans le secteur. Une Unité de gestion de projets a été mise en place mais limitée dans sa capacité à gérer les projets PPP. Un manque d'appropriation des projets est constaté également au niveau de la population. Des associations d'utilisateurs ont été créées pour aider à la sensibilisation.

Un département de coordination des projets sous la tutelle du ministère en charge de l'eau et de l'assainissement a été créé. Le pays dispose également d'une stratégie de promotion de l'hygiène. Des résultats positifs ont été enregistrés dans ce domaine grâce au Fonds Mondial d'Assainissement qui a permis la construction de 15 000 latrines.

Il existe cinq (5) organes Conseils de l'eau dans les villes du pays qui participent à la gestion de l'eau. Ces Conseils de l'eau collectent 90% de l'eau dans les zones à ressources limitées et sont à la base de 73 000 nouveaux branchements d'eau. Mais la résistance au changement dans ces Conseils de l'eau constitue l'obstacle majeur au développement du secteur.

Expérience de Madagascar

La situation de l'accès à l'eau est de 9/10 et 6/10 pour l'assainissement à Madagascar. Le secteur de l'eau manque de financement en général à cause de la situation politique du pays. En 2008, à cause du changement de régime qu'a connu le pays, plusieurs bailleurs ont quitté le Madagascar.

L'eau est aussi à la base de 2 millions de cas de bilharziose à Madagascar et environ 4 millions de personnes sont exposées à cette maladie. L'eau est également à la base d'environ 60% des décès infanto-juvéniles dans le pays.

Plusieurs actions ont été entreprises dans le secteur de l'eau parmi lesquelles la création du Ministère de l'Eau en 2008, une des actions concrètes pour mener le changement dans le secteur. Des actions de fidélisation ont été également engagées envers les bailleurs.. L'objectif du Gouvernement malgache à l'orée 2015 est de favoriser l'accès à l'eau potable à au moins un million de personnes. Un code de l'eau devrait normalement voir le jour d'ici 2013. Dans les deux prochaines années le Gouvernement malgache envisage également de mettre en place une gestion concertée des eaux usées et déchets. Une ligne budgétaire a été créée et attend la participation des partenaires financiers. Un mécanisme de coordination a été mis en place pour aider à la bonne gestion des ressources collectées.

Expérience de la Gambie

La Gambie est au 5^{ème} rang du classement des pays d'Afrique Subsaharienne en matière d'accès à l'assainissement. Ces bons résultats ont été obtenus grâce à une forte volonté politique. Depuis 1998, la Gambie s'est dotée d'une politique de développement du secteur privé. Cet atout a permis aujourd'hui une fourniture des services d'assainissement à hauteur de 97% par le secteur privé. La politique genre a eu également un impact positif dans les résultats obtenus quand on sait que l'utilisation de l'eau et les questions liées à l'assainissement concernent en premier lieu les femmes. La sensibilisation a été une des clés du succès enregistré. Les ménages sont sensibilisés aux questions d'assainissement. Aussi, on note une volonté de la population de payer les services publics.

Le secteur de l'électricité a aussi contribué à la réussite dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. En Gambie les deux secteurs sont liés et grâce à un système de facturation cash le secteur de l'électricité se porte davantage mieux et favorise l'exploitation dans le secteur de l'eau.

Expérience de la Mauritanie

Le taux de couverture en eau en Mauritanie est entre 40 à 60% de la population. Du fait du caractère sahélien du pays le Gouvernement mauritanien a réalisé les chantiers suivants : la définition d'un cadre institutionnel, une stratégie sectorielle, la Réforme de 1998 sur la définition de rôles, la mise en place d'un code de l'eau, la création d'une police de l'eau, la réalisation d'études dans le cadre de l'OMVS, une politique de promotion de PPP, une politique de transfert d'eau, etc.

L'assainissement est le sous-secteur qui n'a pas suffisamment bénéficié d'investissement mais des études pour des aménagements et la mise en place d'un réseau de production sont en cours.

Pour ce qui concerne l'implication du secteur privé dans le secteur de l'eau, la gestion de 70 réseaux d'adduction ruraux sur les 786 réseaux que compte le pays est assurée par 13 sociétés locales.

Session III. Augmentation de la capacité

Panel 3 : Malak Draz, Chargé d'Investissements, IFC; Philippe Thiel, BOT Business Manager, Degremont; Sameer Mithal, Responsable Global Business Development, Water Health International; Christophe Léger, Directeur de Développement Technique, Vergnet-hydro. **Facilitateur :** Jan Janssen

Etude de cas : New Cairo, PPP eaux usées (Malak Draz, Chargé d'Investissements, IFC)

Cette étude de cas avait déjà fait l'objet de présentation lors de la journée pré-conférence de formation et a été reprise lors de cette session. Le résumé de la présentation est disponible plus haut.

Etude de cas : Jordanie, PPP eaux usées (M. Philipe Thiel, Manager, Degremont)

La société Degremont a conduit un Projet BOT en Jordanie dans le secteur du traitement des eaux usées d'un coût total de 170 millions de dollars US. La présentation du projet a mis en évidence l'envergure que peut prendre un projet de service public tant dans son financement que dans l'innovation. En substance, le projet de Jordanie, le premier type contrat BOT dure 25 ans.

La présentation a également mis en évidence les facteurs clés de réussite d'un grand projet. Ainsi, la réalisation du projet de traitement d'eaux usées en Jordanie a été possible grâce à :

- Une forte volonté politique ;
- Le côté innovant du projet. L'Unité de production dispose d'une autonomie en énergie de 95% ;
- La mise en place d'une Unité de gestion du projet composée de techniciens ;
- Une politique tarifaire à la portée de la clientèle ;
- Une bonne évaluation du risque ;
- La mobilisation de ressources locales à long terme (12 ans pour les banques, une première dans le pays) ;
- L'ancrage local du projet avec l'opportunité de création d'emplois ;
- La confiance mutuelle des contractants. Une augmentation de la capacité de production a été demandée par les autorités au bout de 2 ans d'exploitation.

Approvisionnement en eau potable des populations mal desservies à l'aide d'un modèle de distribution décentralisé, évolutif et durable (Sameer Mithal, Responsable Global Business Development, Water Health International)

Avec un pool de plusieurs bailleurs, WHI conduit un programme en Afrique de l'Ouest dénommé Safe Water pour faciliter l'accès des zones rurales en eau potable. Le plan d'affaires de cette initiative est basé sur de petits modèles de fontaines durables. Les pays bénéficiaires sont le Ghana, le Liberia et le Nigeria. Du point de vue technologique, le système de distribution d'eau mis en place fonctionne de façon autonome. Sur le plan financier également, les recettes sont suffisantes pour donner une autonomie financière aux projets. Cependant, des défis sont à signaler par rapport à l'expérience vécue sur le terrain. Il s'agit de la sécurité en matière d'électricité et la disponibilité de compétences au niveau local.

Etude de cas : Les petits réseaux d'eau potable, l'expérience d'un opérateur privé au Burkina Faso (Christophe Léger, Manager, Vergnet-hydro)

La présentation du projet Vergnet-hydro sur les petits réseaux d'eau potable a permis de mettre en évidence des facteurs de réussite de petits projets ruraux ainsi que les défis à relever.

Tout d'abord, un contrat de lease/affermage lie la société Vergnet-hydro à l'Etat burkinabé pour une couverture de 7 districts au Nord-Est du pays. Le défi à relever dans les projets ruraux est d'assurer la viabilité des infrastructures mis en place. Dans le cas du Burkina Faso, environ 60% des adductions d'eau existantes ne sont pas opérationnelles après deux ans de fonctionnement.

Les facteurs clés de réussite de ce projet PPP au Burkina Faso ont été :

- L'accès au financement : 540 millions de FCFA ont été mobilisés grâce au financement de l'AFD ;
- La mise en place de cadre réglementaire (code de l'eau, système de taxation, politique de décentralisation) ;
- Des mesures incitatives à l'investissement ;
- La professionnalisation du marché par des politiques encourageant la gestion décentralisée.

Jour 2 de la conférence – 07 juin 21012

La deuxième journée a été également consacrée à des présentations et discussions. Il y avait quatre sessions

Session IV. Augmentation de l'Accès

Panel 4 : *Dominic Kavutse, Commissaire, Ministère de l'Eau et de l'Environnement, Ouganda ; Ibrahima Diallo, Directeur Général, SONES ; Basile Ebah, Directeur Général, SODECI. Facilitateur : Jaehyang So, Manager, Programme Eau et Assainissement.*

Ouganda : eau en milieu rural (*Dominic Kavutse, Commissaire, Ministère de l'Eau et de l'Environnement, Ouganda*)

L'expérience de l'Ouganda a déjà fait l'objet de présentation dans les sessions de formation pré-conférence. Les conclusions tirées dans cette session sont semblables à celles de la présentation réalisée par M. Bot Ba Njock lors de la formation pré-conférence.

Les services publics en milieu urbain atteignent les pauvres, les leçons du Maroc (*Jean-Pierre Mas, Vice-Président Exécutif Afrique, Suez Environnement*)

Le projet PPP de 170 millions d'euros au Maroc est un des plus grands projets au monde. Le présentateur a mis en évidence l'aspect innovant de mobilisation de ressources financières. Le financement provient des fonds publics, des bailleurs et des fonds privés. Le mécanisme de financement mis en place a été l'OBA, un mécanisme innovant à promouvoir. Ce mécanisme a permis de financer 10% de la valeur du projet.

Stratégie d'investissement et développement de l'accès aux services en milieu urbain et rural, Sénégal (*Ibrahima Diallo, Directeur Général, SONES ; Diéne Faye, Directeur de l'Hydraulique Rurale*).

Le partenariat Etat du Sénégal - SONES – SDE a été plusieurs fois cité comme un exemple de contrat d'affermage hybride réussi. Il ressort de la présentation à travers les points énumérés ci-dessous la stratégie d'investissement dans le secteur de l'eau au Sénégal:

- L'implication des bailleurs comme clé de réussite ;
- L'implication des banques commerciales locales. Le financement du secteur privé en général était au taux de 5 à 7% ;
- La mise en place d'une politique tarifaire.

SODECI, Côte d'Ivoire (*Basile Ebah, Directeur Général, SODECI*)

La SODECI a été l'un des tout-premiers PPP en Afrique. L'intérêt de la présentation était de montrer les risques qu'un PPP peut affronter en situation de crise politique dans un pays. La volonté politique et le courage de l'opérateur sont ressortis comme les clés de survie d'un PPP en situation de crise politique. La SODECI a survécu grâce au partage des risques et la volonté politique.

Session V. Augmentation de l'efficacité

Panel 5 : *Mamadou Dia, Directeur Général, SDE ; Gary Stout, Directeur Général International, MVV-decon GmbH ; Ariel Moshkovitz, Manager Général, EMEA & Technologies, Miya ; Xavier Maitrerobert, Conseiller en Eau, Aquafed. Facilitateur : Sering Jallow, Directeur du Département Eau et Assainissement, Banque Africaine de Développement.*

Affermage de l'eau au Sénégal (*Mamadou Dia, Directeur Général, SDE*)

L'apport de la SDE en termes d'efficience dans le secteur de l'eau a constitué l'essentiel de cette présentation. Un contrat de performance lie d'ailleurs la SDE à la SONES.

Concernant la logistique, la SDE dispose entre autres d'un Centre de contrôle et d'appel dont la visite entre dans le programme de la dernière journée. Sur le plan du management, l'apport de la SDE a été entre autres la certification ISO 9001 V 2008, preuve d'un système de management de qualité. Des innovations ont été également apportées dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

L'expérience des PPP en Arménie (*Gary Stout, Directeur Général, MVV-Decon GmbH*)

L'apport du secteur privé s'est fait à travers le projet PPP dans le secteur de l'eau en Arménie en termes d'incitation à la réforme juridique et institutionnelle, à la mise en place de politiques d'investissement, tarifaires et d'un système de comptage d'eau. La mise en œuvre du projet aura également contribué à la politique d'emplois en ce sens que l'expertise locale a été privilégiée.

Contrat de performance, Afrique du Sud (*Ariel Moshkovitz, Directeur Général EMEA & Technologies, Miya*)

L'exemple du projet d'Eau Non Rétribuée en Afrique du Sud fait une analyse de l'apport du secteur privé dans la gestion des pertes d'eau. Environ 30% de perte d'eau potable sont enregistrées dans les systèmes de conduite d'eau urbaine avant d'atteindre le consommateur. Ces pertes sont de deux ordres. Il y a les pertes physiques causées par la mauvaise qualité du système de conduite d'eau et les pertes commerciales, l'estimation financière des pertes physiques. Les pertes physiques engendrent d'importantes pertes financières. La présentation a permis de montrer des scénarios qui prouvent que la réduction des pertes, ne serait-ce que de moitié, permet un gain financier énorme soit de 21,9 millions de dollars EU par an.

Réduire les pertes d'eau est la première chose à faire pour rentabiliser les services offerts avant l'élargissement des réseaux de branchements d'eau.

Etude d'efficacité PPP par Aquafed (*Xavier Maitre Robert, Conseiller en Eau, Aquafed*)

Aquafed est une fédération d'opérateurs privés dans le secteur de l'eau. Cette présentation avait pour objectif d'apporter des éléments de preuve de l'apport positif du secteur privé dans le secteur de l'eau. Le rapport Marin de 2009 de la Banque Mondiale a montré que grâce à 36 contrats PPP servant initialement 48 millions de personnes dans les pays en développement, 24 millions, constituées essentiellement de pauvres, ont bénéficié d'un accès à l'eau par voie d'adduction. Ce qui a porté à 72 millions en moins de 10 ans le nombre de personnes ayant accès à l'eau.

Session VI. Financement du secteur

Panel 6 : *Calvin Odera, Manager Business Development, K-Rep Bank Ltd ; Souleymane Diagne, Directeur Corporate, Ecobank Sénégal ; Martjin Proos, Conseiller en Investissement, EAIF ; Luigi De Pierris, Initiative pour la Mitigation des Risques en Afrique, Banque Africaine de Développement ; Guillaume Gilles, Managing Director, Bryant & Co ; Brice Lodugnon, Directeur, ECP ; Patrick Dorvil, Spécialiste Eau et Déchets Solides, EIB. Facilitateur : Nicola Souche, Chargé d'Investissements Senior, IFC.*

Cette session a été l'occasion de réunir un certain nombre d'investisseurs pour parler de leurs expériences dans le financement des PPP et recueillir leurs avis sur les conditions favorables pour leurs financements.

Des différentes interventions des membres du panel, on peut tirer les points saillants suivants :

- Les investisseurs ont besoin de due diligence efficacement menée pour mesurer les risques à prendre ;
- Il y a de plus en plus sur le marché une tendance de projets non bancables ;
- La présence d'un cadre juridique et institutionnel est essentielle pour la sécurité des investissements ;
- Le choix de bons projets et leur bonne structuration et préparation donnent plus de chance de financement. Tout projet a besoin de marketing auprès des différentes parties prenantes ;
- L'engagement d'une institution de garanties facilite l'accès au financement plus que la signature du gouvernement ;
- La mise à niveau des parties prenantes garantit mieux la collaboration : parler le même langage pose les bases d'une bonne collaboration ;
- Le recours aux partenaires techniques comme l'IFC pour des conseils garantit une crédibilité du projet à financer.

Session VII. Que recherchent les opérateurs privés

Panel 7 : Xavier Maître Robert, Aquafed ; Jean-Pierre Mas, Suez Environnement ; Germain Sossou, Président, AFEB ; Mamadou Dia, SDE ; Gary Stout, MVV-decon GmbH. **Facilitateur :** Vipul Bahgat, Chief Investment Officer, IFC.

Ce panel a réuni des opérateurs privés du secteur de l'eau afin d'entendre leurs points de vue sur ce qui devrait être les conditions propices d'engagement dans un PPP. Les points suivants peuvent être retenus à l'issue des différentes interventions :

- La due diligence permet aux parties prenantes de mesurer les risques qu'elles courent ;
- Le projet PPP doit être économiquement viable. La due diligence, si elle est bien menée, devrait permettre de savoir les risques financiers liés au projet. Il faut que les tarifs soient en mesure de financer les coûts de fonctionnement ;
- Il faut réduire les dépenses d'exploitation. Par exemple éviter d'hériter d'un effectif pléthorique dans le cadre d'un engagement PPP ;
- La qualité de l'information est essentielle à l'évaluation des risques pour l'opérateur ;
- La volonté politique est nécessaire pour la réussite d'un PPP. La définition d'un environnement favorable est une matérialisation de volonté politique ;
- Les parties devront convenir d'indicateurs réalistes ;
- Le respect des obligations des contractants. Chaque partie devra remplir sa part de contrat dans un PPP ;
- Pour les petits opérateurs dans le secteur de l'eau, il faut des services d'appui de maintenance à proximité.
- Les contrats au niveau des petits opérateurs sont souvent de court terme et ne permettent pas une bonne rentabilisation de leurs activités.

La conférence a pris fin à l'issue de deux journées de présentations et d'échanges sur le PPP dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Jour 3 de la conférence - Visite de site – 08 juin 2012

Il s'est agi, dans le cadre du partage d'expérience, de faire visiter aux participants le Centre de contrôle et d'appels de la Sénégalaise des Eaux (SDE) citée lors de la conférence comme un exemple de réussite en matière d'offre de services publics d'un opérateur privé. La visite s'est déroulée avec 44 participants qui ont pu ainsi se rendre au Centre d'appels de la SDE (centre qui gère les appels et les interventions sur sites) et au Département des opérations qui conçoit le système de distribution d'eau.

Résumé des discussions

Les sections suivantes résument l'essentiel des questions et échanges durant la conférence.

- **L'implication du secteur privé dans l'offre de services d'eau n'entraîne-t-elle pas une augmentation des tarifs d'eau ?** Selon l'expérience de certains pays, l'eau est vendue au prix inférieur à son prix réel, le surplus étant subventionné par l'Etat. Si le secteur privé, chercheur de profit par définition, devait s'impliquer dans le secteur de l'eau, d'aucuns craignent que les tarifs ne soient pas supportables par le consommateur final. Mais une étude de la Banque mondiale réalisée en 2009 sur 1200 compagnies d'eau et d'électricité montre qu'il n'y a pas d'augmentation systématique des tarifs d'eau ou d'électricité dans les pays concernés. Au contraire, selon la même étude, le secteur privé à travers les projets PPP a permis à plus de 24 millions de personnes de bénéficier d'adduction d'eau potable depuis 1990. Les expériences de la Côte d'Ivoire et du Sénégal en matière de PPP dans le secteur de l'eau sont des cas de réussite en Afrique de l'Ouest. L'avantage de l'implication du secteur privé dans le secteur de l'eau est sa contribution à l'amélioration de l'offre de services (la facturation par exemple) et à la diminution des pertes physiques d'eau et de l'eau non facturée (NRW) par un meilleur système de comptage d'eau. Mais il faut préciser qu'il ne s'agit pas d'une cession totale du secteur de l'eau et de l'assainissement au privé mais plutôt un partenariat dans sa gestion. Il s'agit de trouver des modèles adéquats de financement mixte qui peuvent aider à améliorer le secteur. La réforme de 3^{ème} génération annoncée au Sénégal par le Premier Ministre lors de son allocution entre dans cette dynamique prospective de recherche de modèles de financement public-privé.
- **Quels sont les types de contrats PPP à privilégier ?** Tous les types de contrats présentés méritent la même attention selon les objectifs à atteindre. Il n'existe de modèle universel de PPP. Le modèle est choisi non seulement fonction des objectifs du partenariat mais aussi des conditions de risque et de tarif. Aussi, le modèle de PPP est susceptible d'amélioration. En Afrique de l'Ouest par exemple, l'affermage a été cité comme le modèle de contrat PPP qui a le plus connu de succès. D'autres formes de contrat PPP ont été présentées comme des exemples de réussite ailleurs. Ce qu'il convient de retenir est que le type de contrat n'est pas un facteur décisif de réussite. Chaque modèle devrait être adopté au contexte du pays. Le modèle d'affermage choisi en Afrique de l'Ouest dit « amélioré » ou « hybride », est un exemple de nouvelle génération de PPP qui a fait ses preuves, notamment au Sénégal. La réforme dite de 3^{ème} génération annoncée au Sénégal entre dans cette optique d'amélioration du PPP dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans le pays. En outre, le contrat de performance est un type de contrat qui accompagne les PPP et qui reste à privilégier en ce sens qu'il stimule l'amélioration du service en stimulant l'environnement concurrentiel à travers des objectifs de performance. Ce type de contrat entre la SDE, le fermier, et la SONES, la société de patrimoine a contribué aux bons résultats dans le secteur de l'eau au Sénégal.
- **Peut-on prévoir tous les risques dans un contrat PPP ?** Plus un contrat PPP est précis mieux cela vaut. Les types de risques sont connus et doivent faire l'objet d'analyse et de mise en place de mécanisme de mitigation par des experts. Les échelles de pénalités relatives à chaque risque peuvent même être incluses. Cette exigence est aussi valable dans le cadre des petits contrats PPP comme des grands contrats. La principale crainte au niveau des petits contrats est que les précisions peuvent contribuer à alourdir le contrat et le rendre plus coûteux. Mais dans la procédure de mise en place de transactions PPP, les petits contrats et les grands contrats obéissent à la même démarche et peuvent susciter les mêmes contraintes. Le projet de PPP pour les petits projets dans le secteur de l'eau en Ouganda a

présenté les aspects complexes de petits projets PPP tant au niveau de la durée des transactions (18 mois pour le projet de l'Ouganda) que dans la négociation des contrats.

- **Les institutions de régulation de PPP doivent-elles nécessairement être indépendantes ?**
L'indépendance des institutions de régulation n'est pas indispensable pour tous les types de PPP et dans tous les pays. Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni par exemple, un organe de régulation indépendant est mis en place selon la législation alors qu'en France la régulation se fait à travers le contrat qui existe entre le gouvernement local et l'opérateur. Dans les pays en voie de développement, la tendance est à la combinaison des deux types de régulation. La régulation régionale avec l'IFC comme instigateur a été proposée par un participant comme solution aux problèmes de régulation que connaissent les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Mais la régulation n'est qu'un moyen, ce qui importe ce sont les résultats dus à la régulation et non uniquement l'établissement de règles.
- **Quels sont les défis à l'accès au financement privé ?** Les discussions avec le panel d'investisseurs locaux, régionaux et internationaux ont permis d'établir les points suivants comme conditions essentielles à l'accès au financement privé :
 - La bonne maîtrise de l'évaluation des risques. Ceci est possible grâce à une mise en œuvre efficace de due diligence qui permet une évaluation efficiente des risques liés à un projet.
 - La présence de cadre juridique et institutionnel pour la sécurité des investissements. L'existence de textes juridiques et d'institutions régulant les PPP assure une certaine protection des investisseurs privés. Il faut dire que les investissements provenant des bailleurs n'ont de conditions juridiques et institutionnelles avant leurs engagements mais le climat politique peut être un obstacle à l'investissement de ceux-ci.
 - Le choix des bons projets et leur bonne structuration. Les projets proposés pour la plus part du temps ne sont pas des projets bancables et même s'ils le sont, ne bénéficient pas d'une bonne structuration qui les valorise.
 - L'engagement si possible d'une institution de garanties. Le plus souvent, la signature du gouvernement n'est pas gage d'accès à l'investissement pour un projet PPP. Par contre, l'aval d'une institution qui offre des services de garantie, la Banque Africaine de Développement par exemple, facilite l'engagement de certains investisseurs.
 - L'appui-conseil des partenaires techniques dans le choix des projets. Les projets non bancables sont souvent le résultat d'une méconnaissance de certains aspects techniques du projet. Le recours à des institutions comme l'IFC peut apporter de la crédibilité à certains projets.
- **Que recherchent les opérateurs privés pour rendre le secteur de l'eau et de l'assainissement plus attractif pour l'investissement privé ?** Les échanges et discussions avec un panel d'opérateurs privés a permis de comprendre ce qu'ils aimeraient créer comme conditions pour attirer davantage les investissements privés :
 - La bonne maîtrise de l'évaluation des risques. A l'instar des autres investisseurs, les opérateurs ont également besoin de connaître les risques liés à un projet PPP pour s'investir. Pour ce faire, il faut que les autorités mettent à disposition des informations de qualité et à temps.

- La viabilité économique du projet. Une due diligence permet à l'opérateur de savoir s'il s'engage dans un projet viable.
- La volonté politique. Elle constitue la base d'un PPP réussi, en ce sens que qu'il n'y a pas de PPP sans autorité publique mais aussi que cette autorité devra s'armer de volonté de mener à bien les transactions. Les transactions PPP peuvent durer entre 18 et 24 mois et demande ainsi un certain dévouement de la part des autorités.
- Le respect des obligations du contrat. Le contrat PPP engage une autorité publique et un opérateur privé dont chaque partie a sa part à remplir. Mais les engagements de l'autorité publique ne sont pas toujours respectés. Dans certains cas ils s'expriment par un non-paiement des factures des institutions publiques qui sont pour la plupart du temps entre 15 à 20% du revenu annuel de l'opérateur.
- Une durée suffisante du contrat. Le problème de durée se pose généralement avec les petits opérateurs. Le projet en Ouganda a montré que même pour les petits opérateurs, un temps suffisant devrait être accordé aux opérateurs pour rentabiliser leurs activités. Ainsi des contrats de 1 à 3 ans, une renégociation a permis une rallonge de la durée à 5 ans.

Liste des participants

Pays	Nom	Fonction	Organisation	Public / Privé	Type de participation
Angleterre	Andreas Koall		eleQtra (InfraCo) Limited	Privé	Conférencier
Angola	Luis Filipe da Silva	Secretary of State of Water	Ministère de l'Energie et de l'Eau	Public	Participant
Angola	Branca Florentina Diogo Salvador		Ministère de l'Energie et de l'Eau	Public	Participant
Arménie	Gary Stout	Directeur Général International	MVV-decon GmbH	Privé	Conférencier
Belgique	Jan Van Bergeijk	Directeur Financier	Denys N.V	Privé	Participant
Belgique	Geert Heytens		Denys N.V	Privé	Participant
Bénin	Germain Sossou	Président	Association fédérative des gestionnaires privés de réseaux d'eau du Bénin (AFEB)	Privé	Conférencier
Bénin	Corneille Ahouansou	Secrétaire General	Ministère de l'énergie, des recherches pétrolières et minières, de l'eau et du développement des énergies renouvelables	Public	Participant
Bénin	Faton Dieudonné	Coordinateur du Programme Initiative Eau dans les Centres Semi-urbains	Ministère de l'énergie, des recherches pétrolières et minières, de l'eau et du développement des énergies renouvelables	Public	Participant
Burkina Faso	Sabné KOANDA	Conseiller Technique du Ministère / MAH	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (MAH)	Public	Participant
Burkina Faso	Jean Mathieu BINGBOURE	Directeur Général	Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE)	Public	Participant

Pays	Nom	Fonction	Organisation	Public / Privé	Type de participation
Burkina Faso	Inoussa OUIHINGA	Directeur Général de l'Economie et de la Planification (DGEP)	Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	Public	Participant
Burundi	NIKOYANGIZE Firmin	Assistant du Ministre	Ministère de l'Énergie et des Mines	Public	Participant
Burundi	NIZIGIYIMANA Désiré	Directeur du département de Planification et des Etudes des Projets d'Assainissement de Base	Ministère de l'Énergie et des Mines	Public	Participant
Burundi	Rénovat NIMPAYE	Coordonnateur des projets Banque mondiale	REGIDESO	Public	Participant
Cameroun	Ahmadou OUMAROU	Conseiller Technique N°2	Cameroon Water Utilities (Camwater)	Public	Participant
Cameroun	Hubert ABEGA ABEGA	Conseiller Technique N°4	Cameroon Water Utilities (Camwater)	Public	Participant
Cameroun	Brahim Ramdane	Directeur Général	Cameroonaise des eaux (Cde)	Privé	Participant
Cameroun	Jean William SOLLO		Cameroon Water Utilities (Camwater)	Public	Participant
Cap Vert	Eng. Antonio Pedro Barbosa Borges	Coordonnateur de la Commission de la Réforme du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	Public	Participant
Congo	ESSAMI Modeste	Directeur Départemental	Société Nationale de Distribution d'Eau	Public	Participant
Congo	LILOKI Casimir	Syndicaliste	Société Nationale de Distribution d'Eau	Public	Participant
Congo	DOS SANTOS Gabriel Toussaint	Syndicaliste	Société Nationale de Distribution d'Eau	Public	Participant
Côte d'Ivoire	Daggha Clarisse	Chargée d'étude	Ministère des Infrastructures Economiques	Public	Participant

Pays	Nom	Fonction	Organisation	Public / Privé	Type de participation
Côte d'Ivoire	Guillaume Ketty	Chargé d'Etudes	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI)	Public	Participant
Côte d'Ivoire	Mr. Basile Ebah	Directeur General	Société de Distribution d'Eau de la Cote d'Ivoire (SODECI)	Privé	Conférencier
Côte d'Ivoire	Brice F. Lodugnon	Directeur	ECP Private Equity	Privé	Conférencier
Etats-Unis	Sameer Mithal	Executive Vice President Global Business Development	WaterHealth International	Privé	Conférencier
France	Jean Pierre MAS	Directeur Délégué Afrique	Suez Environnement	Privé	Conférencier
France	Philippe THIEL	B.O.T Business Manager	DEGREMONT SA	Privé	Conférencier
France	Jean Yves GADRAS	Senior Executive in charge of Africa	DEGREMONT SA	Privé	Conférencier
France	Xavier Maitrerobert	Conseiller en Eau	AquaFed – The International Federation of Private Water Operators	Privé	Conférencier
France	Guillaume GILLES	Managing Director - Water Funds	Bryan, Garnier & Co	Privé	Conférencier
France	Yannick Itoua	Senior Advisor - Water Funds	Bryan, Garnier & Co	Privé	Conférencier
France	Christophe LEGER	Technical and development manager	Vergnet-hydro	Privé	Conférencier
France	Daniel Lubeth	Chargé de Mission Eau et Assainissement	Agence Française de Développement (Afd)	Privé	Participant
Gabon	Mr Chrysos Andjembe Okouma	Chargé d'Etudes-Direction Générale des Ressources Hydrauliques	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	Public	Participant

Pays	Nom	Fonction	Organisation	Public / Privé	Type de participation
Gambie	Alhaji Jallow	Directeur Financier	National Water and Electricity Company (NAWEC)	Privé	Participant
Gambie	Hounorable (Mrs) Fatou Ndeye Gaye	Ministre	Ministry of Forestry & Environment	Public	Participant
Gambie	Mr. Amadou SAINE	Secrétaire Permanent	Ministry of Forestry & Environment	Public	Participant
Ghana	Kweku Quansah	Chargé des Programmes - Environmental Health & Sanitation Directorate	Ministry of Local Government & Rural Development	Public	Participant
Guinée-Conakry	Elhadj Sékouna DIAKITE	Secrétaire Général	Ministre d'Etat chargé de l'Energie et de l'Environnement	Public	Participant
Guinée-Conakry	Kabiné CISSE	Conseiller Juridique	Ministre d'Etat chargé de l'Energie et de l'Environnement	Public	Participant
Guinée-Conakry	Mamadou Dioulde Diallo	Coordinateur General	Société des Eaux de Guinée	Privé	Participant
Guinée-Conakry	Tanoundy KEITA		Société des Eaux de Guinée	Privé	Participant
Indonésie	Marsaulina FM Pasaribu	Coordonnateur des projets Banque mondiale – Chef de Section - Region II Investment Sub-directorate	Ministry of Public Works	Public	Participant
Indonésie	Mohammad Anwar	Responsable de l'approvisionnement en Eau et de l'assainissement – Bureau provincial de l'Est de Java	Ministry of Water Resources	Public	Participant
Indonésie	Purwandi Sukiato Panambang	Chef de la CJPPMU	Central Java Provincial Project Management Unit of Pamsimas	Public	Participant
Israël	Ariel Moshkovitz	General Manager	EMEA & Technologies and Solutions	Privé	Conférencier

Pays	Nom	Fonction	Organisation	Public / Privé	Type de participation
Israël	Joel Horovitz		EMEA & Technologies and Solutions	Privé	Conférencier
Kenya	Kimanthi Kyengo	Deputy Director, Water Services Development Programmes	Ministry of Water and Irrigation	Public	Participant
Kenya	Calvince Odera	Business Development Manager, Special Projects (WSP)	K-Rep Bank	Privé	Conférencier
Lesotho	Mr. Mohale Khabo	Director of Rural Water Supply and Sanitation	Ministry of Natural Resources Department of Water Affairs	Public	Participant
Lesotho	Mr Thelejane Thelejane		Water and Sewerage Company	Public	Participant
Liberia	Mr. Chris Sherman	Institutional Expert of the LWSC	Liberia Water and Sewerage Cooperation	Public	Participant
Liberia	Alioune Fall	Chief of Party	Liberia Municipal Water Project	Public	Participant
Luxembourg	Patrick Dorvil	Senior Water Sector Expert	European Investment Bank (EIB)	Privé	Conférencier
Madagascar	Hon. REBOZA Julien	Minister	Ministry of Water Resources	Public	Participant
Madagascar	RANDREMA Harimanga Raymond	Directeur de l'Assainissement et de la Gestion des Ressources en Eau	Ministry of Water Resources	Public	Participant
Malawi	Hon. Richie Biswick Muheya, (MP)	Ministre	Ministry of Water Development and Irrigation	Public	Participant
Malawi	Mkandawire Timothy Stanley William			Public	Participant

Pays	Nom	Fonction	Organisation	Public / Privé	Type de participation
Mali	Dr Diarra Adama Tiémoko	General Manager	SOMAPEP (sté malienne de patrimoine de l'eau potable)	Public	Participant
Maroc	Abdellatif Nasserline	Directeur Général	Argan Infrastructure Fund - ARIF	Privé	Conférencier
Mauritanie	SE Dr Mohamed Lemine Cheikh Mohamed Fadel	Ministre	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant
Mauritanie	Saadou Ebih Ould Mohamed El Hacen	Ingénieur Hydrogéologue Principal, Directeur du Centre National des Ressources en Eau	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant
Mauritanie	Moulay Ould Bleilla	Chef des projets Eau Potable/Assainissement	Gret	Privé	Participant
Mauritanie	Laetitia Loseille	Assistant Technique	Gret	Privé	Participant
Mauritanie	Mohamed Moctarould Mohamed	Directeur	Ministry of Hydraulic	Public	Participant
Mozambique	Arlindo Correia		National Directorate of Water	Public	Participant
Mozambique	Pedrito Antonio	Ingénieur - National Directorate of Water	Ministry of Public Works and Housing	Public	Participant
Niger	Chaibou Tankari	Directeur General de l'Hydraulique	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement	Public	Participant

Pays	Nom	Fonction	Organisation	Public / Privé	Type de participation
Niger	Issaka HASSANE DJEBOULE	Directeur General	Société de Patrimoine des Eaux du Niger	Public	Participant
Nigeria	Bashir Gaya		Federal Ministry of Water Resources	Public	Participant
Nigeria	Engr Ajisegiri Benson	Chef de la réforme du secteur de l'eau et PPP	Federal Ministry of Water Resources	Public	Participant
Nigeria	Bai-Mass Taal	Secrétaire Exécutif	African Ministers' Council on Water (AMCOW)	Public	Conférencier
Ouganda	Eng. Dominic Kavutse	Commissionner Urban Water Supply	Ministry of Water and Environment	Public	Conférencier
Ouganda	Hon Betty Bigombe	Ministre	Ministry of Water and Environment	Public	Conférencier
Ouganda	Eng Felix Twinomucunguzi		Ministry of Water and Environment	Public	Participant
République Centrafricaine	Sylvain GUEBANDA	Directeur Général de l'Hydraulique	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique	Public	Participant
Sénégal	SE Oumar Gueye	Ministre	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Conférencier
Sénégal	Mr Mactar Diallo	Directeur de Cabinet du Ministre	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant
Sénégal	Modou Mbaye	Conseiller Technique	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant
Sénégal	Djibril Gaye	Conseiller Technique	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant
Sénégal	Babacar GUEYE	Conseiller Technique	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant
Sénégal	Oumar Samba BA	Secrétaire Général	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant

Pays	Nom	Fonction	Organisation	Public / Privé	Type de participation
Sénégal	Amadou Seydou DIA	Directeur de l'Hydraulique Urbaine	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant
Sénégal	Adama Mbaye	Directeur de l'Assainissement Rural	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant
Sénégal	Samba Wagne	Directeur de l'Assainissement Urbain	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant
Sénégal	Babou Sarr	Directeur de l'Exploitation et de la Maintenance	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant
Sénégal	Abdoulaye Dieng	Direction de la Coopération Economique et Financière	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant
Sénégal	Samba BA	Direction de l'Hydraulique Rurale	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant
Sénégal	Abdoul Niang	Directeur des Etudes et travaux	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant
Sénégal	Anta Seck	Directrice de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant
Sénégal	Birane Ndiaye Dieye	Directeur de l'Office du Lac de Guiers	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant
Sénégal	Col. Maha Keita	Directeur General de l'Agence de la Promotion du Réseau Hydrographique National	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Participant
Sénégal	Amadou Diallo	Coordinateur	PEPAM	Public	Participant
Sénégal	Mamadou Dia	Directeur General	Sénégalaise des Eaux (SDE)	Privé	Conférencier
Sénégal	Ibrahima Diallo	Directeur General	SONES	Public	Participant
Sénégal	Diène Faye	Directeur de l'Hydraulique Rurale	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Public	Conférencier
Sénégal	Ibrahima Diallo	Directeur General	SONES	Public	Participant

Pays	Nom	Fonction	Organisation	Public / Privé	Type de participation
Sénégal	Amadou Lamine Dieng	Directeur General	ONAS	Public	Participant
Sénégal	Cheick Tidiane Fall		Sénégalaise des Eaux (SDE)	Privé	Participant
Sénégal	El Hadji Dieng		Sénégalaise des Eaux (SDE)	Privé	Participant
Sénégal	Souleymane Diagne	Directeur Corporate	ECOBANK Sénégal	Privé	Conférencier
Sénégal	Eloïse Pelaud	Chargée de projet	Agence Française de Développement (Afd)	Privé	Participant
Sénégal	Christophe Lucet	Représentant régional pour l'Afrique de l'Ouest	European Investment Bank (EIB)	Privé	Conférencier
Sénégal	Samba Niang	Business Analyst	European Investment Bank (EIB)	Privé	Conférencier
Sénégal	Philippe GENSSE	Manager	STEREAU SENEGAL	Privé	Participant
Sénégal	Paldrup Benoît	Watsan Program Manager	Gret	Privé	Participant
Sénégal	Laurent Godefroy	Conseiller régional développement durable Service de coopération et d'action culturelle	Ambassade de France à Dakar	Public	Participant
Sierra Leone	Bankole Mansaray		Guma Valley Water Company	Public	Participant
Sierra Leone	Savage Alpha Badamasi			Public	Participant
Soudan	S.E. Prof. Seifeldin Hamad Abdalla	Ministre	Ministry of Irrigation and Water Resources	Public	Participant

Pays	Nom	Fonction	Organisation	Public / Privé	Type de participation
Soudan	Modawi Ibrahim Mohamed	Ingénieur		Public	Participant
South Soudan	Emmanuel Ladu Parmenas	Directeur Général de la Planification et des Programmes	Ministry of Water Resources and Irrigation	Public	Participant
South Soudan	Lawrence Muludyang	Directeur - Urban Water Programmes Unit	Ministry of Water Resources and Irrigation	Public	Participant
South Soudan	Mr. Khor Guang Loa Jioh		South Soudan Urban Water Corporation	Public	Participant
Suisse	Jan Janssen	Directeur	JJC Advisory Services	Privé	Conférencier
Togo	Mr DIABAKTE Kounadi	Directeur de Cabinet du Ministre	Ministère de l'eau de l'Assainissement et de l'hydraulique villageoise	Public	Participant
Togo	Mr KOUGNIMA Tiléna Martin	Directeur Général par Interim	Société Togolaise des Eaux TdE	Public	Participant
Zimbabwe	Mr Tinayeshe Mutazu	Directeur de la Planification pour le développement des ressources en eau	Ministry of Water Resources Development and Management	Public	Participant